

Le projet Archipel : une réflexion et une discussion géographiques

Jean Décarie and Gilles Boileau

Volume 27, Number 71, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/021614ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/021614ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)

1708-8968 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Décarie, J. & Boileau, G. (1983). Le projet Archipel : une réflexion et une discussion géographiques. *Cahiers de géographie du Québec*, 27(71), 323–340. <https://doi.org/10.7202/021614ar>

Article abstract

The Archipel project can be described as a vast program of development of the many water Systems in the Montréal region. Beginning with the search for a solution to the problem of frequent flooding around Montréal, Archipel has evolved into a many phased and integrated project, affecting one way or the other sixty-five municipalities. Its implementation would imply a precise control of the level and flows of the waters of the archipelago and a major series of controls over the Lachine rapids which could yield a few hundred megawatts of hydro-electric power.

LE PROJET ARCHIPEL : UNE RÉFLEXION ET UNE DISCUSSION GÉOGRAPHIQUES

par

Jean DÉCARIE

Secrétariat Archipel, 3450, rue Saint-Urbain, Montréal, (Québec), H2X 2N5

et

Gilles BOILEAU

*Département de géographie, Université de Montréal, C.P. 6128, Succ. «A»,
Montréal (Québec), H3C 3J7*

RÉSUMÉ

Le projet Archipel se définit comme un vaste programme d'aménagement des divers plans d'eau de la région de Montréal. Issu de la recherche d'une solution aux fréquents problèmes d'inondation, Archipel est devenu un projet polyvalent et intégré touchant plus ou moins quelque soixante-cinq municipalités. Sa réalisation impliquerait un juste contrôle des niveaux et des débits des eaux de l'archipel et une intervention majeure aux rapides de Lachine dont on pourrait tirer quelques centaines de mégawatts.

MOTS-CLÉS: *Projet Archipel, hydrologie, fleuve Saint-Laurent, rapides de Lachine, aménagement, consultation, région de Montréal.*

ABSTRACT

The Archipel project: a geographical reflection and discussion

The Archipel project can be described as a vast program of development of the many water systems in the Montréal region. Beginning with the search for a solution to the problem of frequent flooding around Montreal, Archipel has evolved into a many phased and integrated project, affecting one way or the other sixty-five municipalities. Its implementation would imply a precise control of the level and flows of the waters of the archipelago and a major series of controls over the Lachine rapids which could yield a few hundred megawatts of hydro-electric power.

KEYS WORDS: *Archipel project, hydrology, St. Lawrence River, Lachine rapide, planning consultation, Montreal region.*

*

* * *

L'archipel de Montréal

L'archipel d'Hochelaga ou de Montréal compte quelque trois cents îles, îlots et écueils baignés par le Saint-Laurent, la rivière Des Prairies et la rivière des Mille-Îles. Les cours d'eau et les lacs ont joué un rôle important dans la naissance et l'évolution de l'agglomération comme voie d'accès d'abord, comme source d'eau potable, comme moyen de transport et comme lieu de récréation. De nos jours, ce sont le port de Montréal et la Voie maritime du Saint-Laurent qui confèrent au fleuve sa plus grande valeur.

L'archipel comprend principalement l'île de Montréal avec 1 760 122 habitants en 1981 et l'île Jésus avec 268 333. Deux autres îles de taille moyenne, Perrot et Bizard, comptent respectivement 19 676 et 6 558 habitants. L'archipel accueille ainsi 73% de la population de la région métropolitaine de Montréal.

(Source: Photosur)

Peu à peu, les Montréalais ont été dépossédés de leurs eaux en raison de la privatisation des rives et de la pollution. Si l'on ajoute à ces inconvénients les inondations printanières, on comprendra facilement que, dans l'esprit d'un grand nombre, fleuve, lacs et rivières soient maintenant considérés comme des éléments défavorables plutôt que comme des avantages. Par ailleurs, une vingtaine de ponts n'arrivent pas toujours à assurer des communications faciles et rapides entre les îles et les grandes rives.

Pourtant, il y a là une ressource surabondante, qui pourrait davantage servir à la population. Le projet Archipel vise précisément la mise en valeur optimale des eaux, tout en assurant le contrôle de leur débit et leur assainissement. Restera à établir l'équilibre idéal entre les fonctions de navigation, de récréation et de production hydroélectrique à la satisfaction des citoyens par un sublime effort de concertation.

La réalisation de ces objectifs provoquerait peut-être d'heureuses retrouvailles entre les Montréalais et leurs eaux. Le projet Archipel avance lentement dans cette direction.

Après l'expérience du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) au milieu des années 60, le projet Archipel constitue la seconde tentative majeure d'aménagement du territoire en un quart de siècle. Les orientations socio-économiques actuelles du Québec et des objectifs plus précis au chapitre du développement régional permettent de croire que cette vaste entreprise pourrait être bénéfique, à certaines conditions, bien entendu. Le 9 novembre 1981, le premier ministre de la province disait, devant les membres de l'Assemblée nationale, que le projet Archipel était « la première étape de l'approvisionnement définitif du fleuve » et que sa réalisation métamorphoserait la région métropolitaine. Il peut être audacieux de vouloir maîtriser totalement la nature mais il est bien normal de vouloir améliorer les conditions de vie de trois millions d'habitants. C'est l'un des premiers objectifs du projet Archipel.

GENÈSE ET DESCRIPTION DU PROJET (par J.D.)

Le projet Archipel se veut un projet d'aménagement hydraulique à fins multiples. Les projets de ce type sont, par définition, des mégaprojets : il s'agit, dans un bassin hydrographique ou à l'égard d'un système hydraulique donné, de contrôler et de répartir cette ressource commune et polyvalente par excellence qu'est l'eau entre ses différents usages, suivant des règles de gestion et à travers des réseaux d'ouvrages de contrôle et de mise en valeur, établis avec la participation et l'accord de toutes les instances publiques, parapubliques et privées concernées et administrés par un organisme public spécifique.

Depuis la plus haute antiquité, les pays où l'eau devait être comptée, en Asie, en Méditerranée, ont élaboré des lois et aménagé leur territoire en fonction de la répartition de l'eau, et de systèmes d'irrigation d'une grande complexité. Dans un tout autre contexte, la Hollande tout entière est un super-plan d'aménagement hydraulique multi-usages. Mais, sauf exception, en situation d'abondance comme au Québec, on n'a pas ressenti le besoin d'une gestion intégrée et collective de l'eau non plus que le besoin d'économiser littéralement l'eau, chacun estimant pouvoir se servir, sans se soucier d'épuiser ou de dégrader la ressource.

L'eau se faisant pourtant rare, quantitativement comme qualitativement, même dans les régions industrielles et urbaines de l'Occident tempéré, plusieurs grands projets ont vu le jour depuis une cinquantaine d'années. Les plus célèbres, ceux qui ont fait école, sont la Tennessee Valley Authority, mise sur pied par Roosevelt durant la dépression des années 1930, et la Compagnie Nationale du Rhône, décrétée à la même époque mais surtout active depuis les années 50. Plus près de nous, la régularisation puis l'épuration des Grands Lacs et du Saint-Laurent reposent sur pareil plan, conciliant les intérêts de la navigation commerciale, de la production hydroélectrique, des propriétés et des usages récréatifs en rive, le tout régi et révisé par une structure internationale à laquelle participe d'ailleurs le Québec.

La région de Montréal: système hydraulique et développement urbain

Ce plan de gestion du Saint-Laurent s'arrête à Beauharnois, à l'entrée principale de l'archipel de Montréal, au travers duquel l'Outaouais, plus capricieux, avec des crues dépassant parfois celles du fleuve, rejoint celui-ci, par chenaux et rapides, déviant et sautant, sur une distance de 100 kilomètres, la barrière rocheuse (40 mètres)

que constitue l'axe transversal des Montérégiennes. Cette confluence a donné naissance à l'archipel, sorte de delta intérieur, comprenant trois lacs, trois rivières, vingt et un rapides, trois cent vingt-cinq îles et plus de 1 000 kilomètres de rives (figure 1). L'ensemble forme un système hydraulique exceptionnel avec ses règles de répartition interne déterminées par les seuils qui l'articulent, rendu plus exceptionnel encore, et sans doute unique au monde, par la présence d'une agglomération de 3 millions d'habitants.

La géographie et l'hydrographie de Montréal sont à l'origine de son histoire, de sa fondation comme de sa vocation, de son potentiel de développement comme de ses problèmes d'aménagement. La barre rocheuse et les rapides arrêtant la navigation maritime et forçant le transbordement d'abord, produisant l'énergie pour l'industrie de transformation ensuite, ont donné lieu à une agglomération qui, partie des îles, a débordé sur la plaine environnante, englobant désormais l'ensemble du réseau hydrique. Or, après avoir pressurisé, pollué, privatisé la ressource durant la phase de développement urbain centrifuge des dernières décennies, l'agglomération souhaite qu'elle soit maintenant remise en état, intégrée à la trame urbaine pour répondre aux besoins de qualité de vie, d'habitat, de loisir, propres à la phase d'aménagement, de retour en ville, d'optimisation du milieu urbain dans laquelle les contraintes économiques et sociales nous ont déjà engagés.

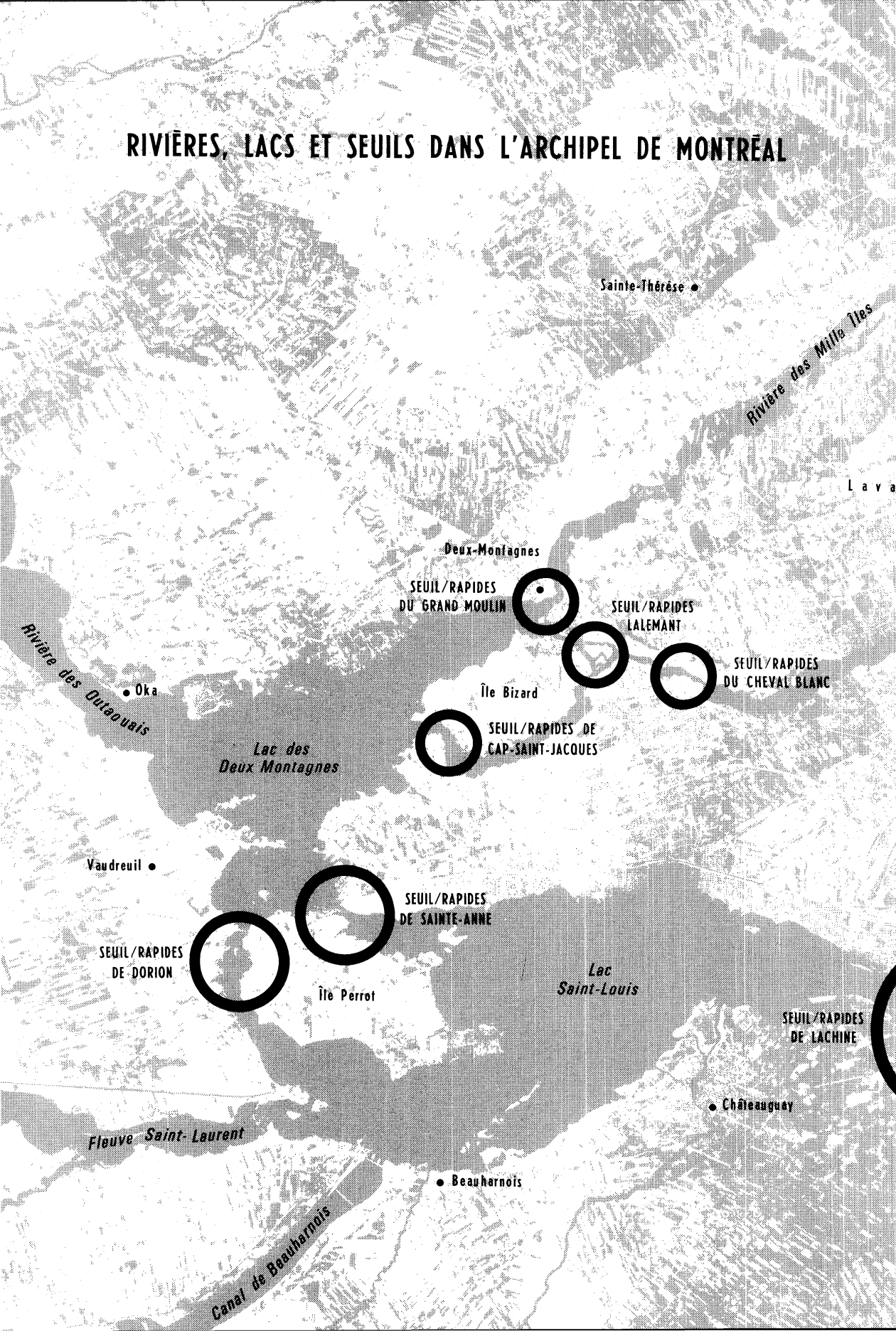
C'est en ce sens qu'a été énoncée l'Option préférable d'aménagement par le Conseil des Ministres en 1978, qui tient lieu de politique cadre pour la planification du développement et de l'aménagement de la région de Montréal. C'est dans la même perspective que le gouvernement a élaboré durant les années 70, au sein de ses ministères et organismes concernés par les différents aspects de l'eau et qui étudiaient les nombreux problèmes posés à la ressource hydrique et au réseau hydraulique, un projet de plan d'aménagement des eaux de la région de Montréal: le projet Archipel.

Le projet Archipel: origine et description

Le point de départ du projet Archipel n'est donc pas, comme d'aucuns l'ont décidé et le répètent et, en conséquence, comme plusieurs le croient encore, le harnachement hydroélectrique des rapides de Lachine. D'ailleurs, à cet égard, tous les projets d'Hydro-Québec ont été abandonnés, dont le dernier en 1971. Ce projet s'appuie plutôt sur les conclusions de plusieurs études fondamentales concernant plusieurs problèmes créés par le développement urbain et régional accéléré des années 50 et 60, lequel devait entraîner des pressions indues sur la ressource. On peut penser aux: problèmes juridiques posés par la concurrence et le contrôle des diverses utilisations d'un élément qui n'est la propriété ni la responsabilité de personne (Commission Legendre, 1970); problèmes hydrauliques créés par l'urbanisation de la plaine d'inondation (Comité de régularisation, 1976); problèmes de qualité de l'eau, causés par la pollution, pour les usages urbains et récréatifs comme pour les écosystèmes (Comité Saint-Laurent, 1977); problèmes d'accès entraînés par le développement des infrastructures de transport (port, canal de la Voie maritime, autoroutes, etc.) comme par un développement résidentiel privatisant la rive et par l'absence de parcs et d'équipements récréatifs (un fleuve, un parc; schéma de la CUM, etc.).

Le projet Archipel propose de résoudre tous ces problèmes à l'intérieur d'un même plan d'aménagement hydraulique à fins multiples, qui serait le premier du genre en milieu fortement urbanisé, par définition beaucoup plus complexe et sensible, le

RIVIÈRES, LACS ET SEUILS DANS L'ARCHIPEL DE MONTRÉAL



Sainte-Thérèse •

Rivière des Mille Îles

L a v a

Deux-Montagnes

SEUIL/RAPIDES
DU GRAND MOULIN

SEUIL/RAPIDES
LALEMANT

SEUIL/RAPIDES
DU CHEVAL BLANC

Rivière des Outaouais

Oka •

Île Bizard

SEUIL/RAPIDES DE
CAP-SAINT-JACQUES

Lac des
Deux Montagnes

Vaudreuil •

SEUIL/RAPIDES
DE SAINTE-ANNE

Lac
Saint-Louis

SEUIL/RAPIDES
DE DORION

Île Perrot

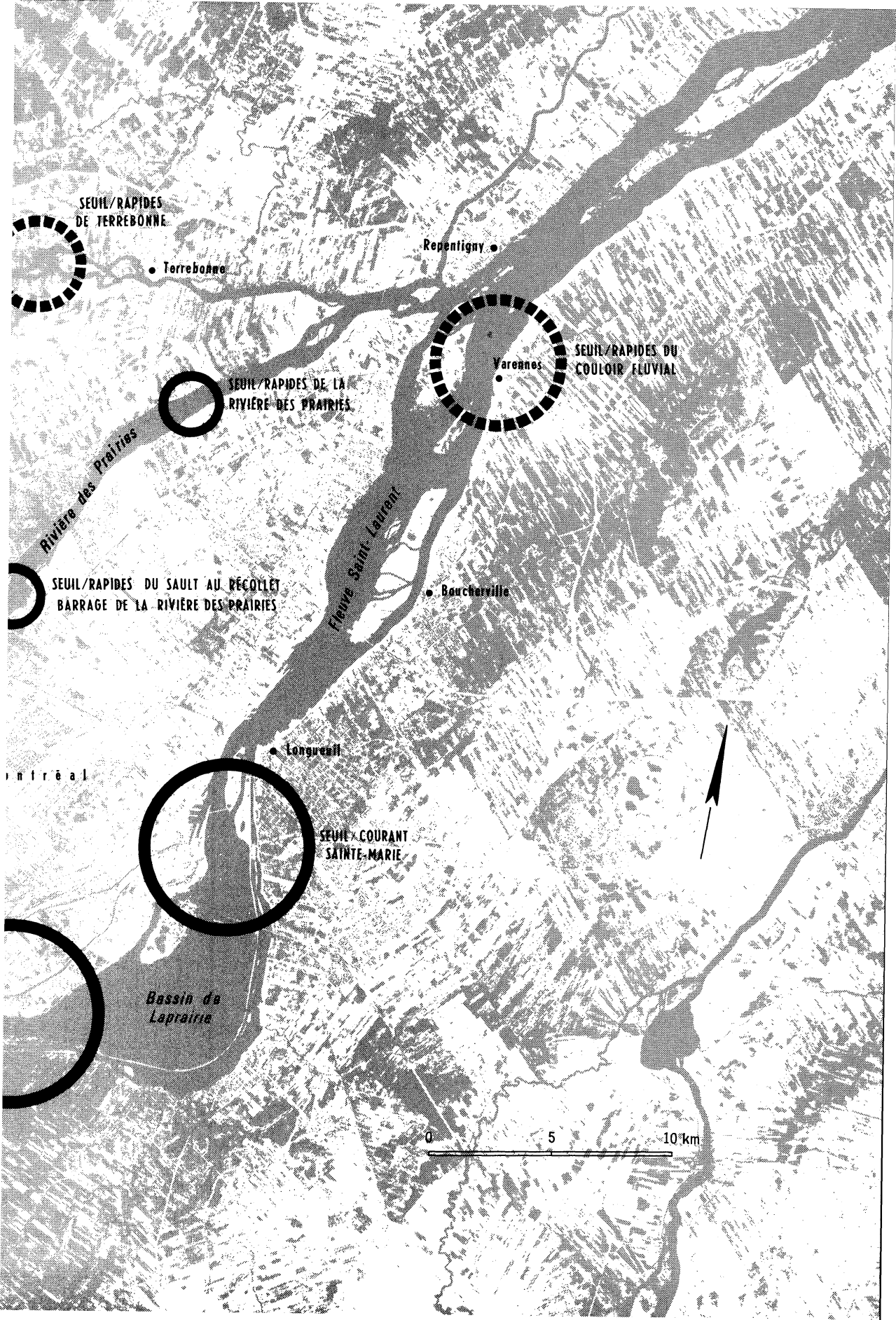
SEUIL/RAPIDES
DE LACHINE

Châteauguay •

Fleuve Saint-Laurent

Beauharnois •

Canal de Beauharnois



SEUIL/RAPIDES DE TERREBONNE

• Terrebonne

Repentigny •

SEUIL/RAPIDES DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES

Varennes •

SEUIL/RAPIDES DU COULOIR FLUVIAL

Rivière des Prairies

SEUIL/RAPIDES DU SAULT AU RÉCOLLET BARRAGE DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES

Fleuve Saint-Laurent

• Baucherville

• Longueuil

SEUIL COURANT SAINTE-MARIE

Bassin de Laprairie

entréal

0 5 10 km

premier à s'appliquer à résoudre des problèmes urbains. Il implique le contrôle et la gestion des débits et des niveaux dans tous les plans d'eau de l'archipel et en tout temps, c'est-à-dire selon les différents besoins conciliés des usages saisonniers. Comme cela a été démontré par le comité fédéral-provincial sur la régularisation des eaux de la région de Montréal en 1976, puis par l'étude de préféabilité du projet Archipel en 1979, il n'est possible de faire une telle gestion qu'en contrôlant le système hydraulique de l'intérieur, c'est-à-dire en modifiant les seuils naturels, qui commandent la répartition des débits de la variation des niveaux, et en particulier le seuil principal de Lachine, où un important canal d'évacuation doit doubler les rapides. C'est à l'entrée de ce canal que l'on pourrait installer une centrale hydroélectrique, qui en assurerait la rentabilité mais qui serait mesurée au débit nécessaire pour maintenir la valeur biologique et esthétique des rapides de Lachine, qui devraient alors être complètement réaménagés.

La régulation, par opposition au concept de régularisation, qui vise à rendre régulier un écoulement, consiste à régler le régime des eaux suivant une courbe volontaire, coupant par exemple les inondations, comblant les basses eaux et, dans l'intervalle, assurant les niveaux nécessaires à la gestion faunique, aux usages récréatifs, aux besoins municipaux, à la navigation, à la production hydroélectrique, etc. Pareille régulation des eaux permet aussi celle des usages. Elle vise en effet à remettre en usage les eaux de la région de Montréal, à rétablir le plein usage économique et social de la ressource, à harmoniser les différents usages des espaces bleus au profit des quelque 3 000 000 d'habitants, qui en sont pour la plupart écartés. Il s'agit bien d'un projet d'aménagement du territoire, où l'eau doit être considérée comme un espace constitutif de l'ensemble régional, lieu et enjeu de nombreuses utilisations qui, comme l'utilisation du sol, doivent désormais faire l'objet de réglementations d'usage pour assurer à l'espace un rendement social optimal. Davantage, il s'agit d'un projet d'aménagement proprement urbain, où l'on voudra rétablir l'interface entre la ville et l'eau, gérer les plans d'eau comme des bassins urbains, bref, développer au maximum l'accès physique à l'eau.

L'environnement

Il s'agit, enfin, d'un projet d'aménagement de l'environnement, d'un projet proprement écologique dans tous les sens du mot : par son objet d'abord, la ressource hydrique et son contenu biologique, fortement impactés, dégradés par l'urbanisation et les interventions sectorielles, qu'il faudra non seulement reconstituer mais gérer systématiquement, non seulement en fonction de ses caractéristiques naturelles propres mais aussi en fonction de la pressante demande sociale en la matière. Écologique surtout par sa démarche, qui reprend et reproduit en quelque sorte l'organisation interne, polyvalente de la ressource elle-même. En effet, les responsables sociaux de chacun des éléments constitutifs de l'écosystème sont appelés, concrètement, à venir défendre et développer leurs intérêts particuliers et à s'entendre sur l'intérêt général, sur un rééquilibrage du système comme tel, assuré par une gestion collective de la ressource commune.

Ceci est fondamental et fait toute l'originalité du projet Archipel. L'environnement y est défini non pas comme état de nature par opposition à l'homme, mais comme le produit historique et quotidien de la relation de l'homme et de la nature, engageant la responsabilité collective. L'impact sur l'environnement y est décrit comme la distorsion ou la rupture provoquée dans un système ou une structure par l'exploitation

sectorielle d'un de ses éléments constitutants au détriment des autres et de l'équilibre d'ensemble.

Ce n'est pas la transformation du milieu biophysique par le travail productif de l'homme qui fait problème — ce que d'aucuns appellent artificialisation, d'autres, humanisation, domestication, socialisation de la nature — mais bien l'actuel processus de production de l'environnement par lequel l'homme se trouve coupé de la nature au profit d'intérêts particuliers, de monopoles sectoriels, qui en exploitent et dilapident les éléments constitutifs, ne laissant à la population que les restes pour consommation de fin de semaine.

Dans cette perspective, on ne peut se contenter de vouloir conserver des morceaux de nature détériorés. En voulant isoler la nature pour mieux la protéger de l'homme, on consacre et cautionne l'expropriation et ses impacts, on fait le jeu des monopoles et des intérêts privés. C'est donc au processus lui-même qu'il faut s'attaquer et non à ses effets, aux seuls impacts. La réappropriation de la nature passe par le rétablissement d'un processus conscient et collectif, scientifique et démocratique, de production de l'environnement, seule véritable protection pour celui-ci. Si tous les éléments de l'environnement sont impliqués dans la décision de sa production, il ne saurait y avoir d'impact mais transformation concertée et consentie, harmonieuse et équilibrée, de l'environnement. C'est ce qu'on appelle l'intégration des impacts, le design et la définition progressive du projet par résorption des impacts, par aller-retour constant entre les objectifs des uns et les objections des autres, jusqu'à ce que l'on arrive à un produit satisfaisant pour tous, donc faisable.

C'est en ce sens que l'on a pu dire que l'étude de faisabilité du projet Archipel était une vaste étude d'impact inversée: à partir d'une hypothèse de projet collectif, on demande aux partenaires sociaux de réagir, de formuler leurs intentions comme leurs inquiétudes, qui devront être satisfaites, conciliées, intégrées jusqu'à ce qu'un projet acceptable, et donc faisable, émerge et se dessine plus précisément. Et c'est évidemment le sens que prend la consultation et la concertation dans cette étude de faisabilité.

L'étude de faisabilité: un processus de concertation

Cette étude, confiée au ministre d'État à l'aménagement, consiste essentiellement à établir la faisabilité sociale du projet en termes écologiques autant qu'économiques et surtout politiques: la possibilité d'appliquer en quelque sorte à un système physique simple — la régulation hydraulique comme telle — un système d'action complexe regroupant au moins six ministères et organismes du gouvernement du Québec et trois ou quatre du fédéral, une nation indienne et une communauté urbaine, une soixantaine de municipalités et autant de groupes d'intérêt, toutes instances dont les intérêts sont souvent fortement divergents.

Ceci explique sans doute la lenteur du processus où la seule contrainte est bien celle de l'objet lui-même, la cohérence unifiante et déterminante de la ressource hydrique et du système hydraulique. Pour le reste, chacun doit librement et graduellement prendre d'abord conscience des problèmes et des potentiels propres à ses intérêts, se convaincre ensuite de l'interdépendance régionale des différents intérêts, au niveau de l'eau comme au niveau de la ville, et enfin accepter de jouer le jeu de la concertation continue, c'est-à-dire se définir non seulement des objections,

légitimes sans doute, mais également des objectifs, des conditions, par rapport à la gestion possible de l'eau et à l'aménagement des rives.

Beaucoup d'études sont nécessaires pour cela, des inventaires, des analyses, pour établir l'état de la situation, identifier les problèmes, dégager les potentiels, mais davantage de réflexion et d'échange, d'imagination et d'entrepreneurs pour arriver éventuellement à définir un projet collectif. Archipel sera concrètement en fait de gestion saisonnière précise des différents plans d'eau, de localisation et de dimension des ouvrages, et d'aménagement urbain et récréatif des rives, ce que voudra l'assemblée des usagers: le reflet et la réalisation d'un consensus, auquel on aura pu arriver par négociation — si tant est qu'on y arrive ce qui mesurera la faisabilité du projet.

*
* *
*

INTERVENTIONS DANS LE MILIEU ET RÉACTIONS DU PUBLIC (par G.B.)

Les grands objectifs

Montréal est née et a grandi dans une position de carrefour particulièrement favorable. Le Saint-Laurent, dans sa partie amont, sort des Grands Lacs et permet ainsi l'accès au cœur du continent américain alors que sa partie aval s'ouvre sur les pays de l'Atlantique. Quant à elle, la rivière des Outaouais a servi de voie de passage vers la baie d'Hudson et l'Ouest canadien. Le Richelieu ajoutait encore à ces précieux avantages en mettant la vallée du Saint-Laurent en communication directe, ou presque, avec New York.

Dès 1642, les Jésuites reconnaissaient la valeur stratégique du site de Montréal. Le Père Vimont écrivait dans ses relations: «L'île de Montréal donne un accès et un abord admirables à toutes les relations de ce grand pays, car il se trouve au Nord et au Midi, au Levant et au Couchant, des rivières qui se jettent dans le fleuve Saint-Laurent.» Son confrère missionnaire, le Père Ragueneau, ajoutait quelques années plus tard: «C'est une place très avantageuse pour toutes les nations supérieures qui veulent avoir commerce avec nous». Les deux religieux n'étaient ni prophètes ni sorciers. Ils avaient bien une certaine vision de l'avenir mais ils savaient surtout interpréter le cadre naturel dans lequel s'était installée la colonie naissante. Plus de trois siècles après, le parachèvement de la Voie maritime du Saint-Laurent permettra aux cargos du monde entier «d'avoir véritablement commerce» avec le Canada et aussi avec le centre des États-Unis.

Si merveilleuse soit-elle, cette position de carrefour n'offre pas que des avantages. La multitude des plans d'eau tout autour de Montréal a compté pour beaucoup dans la mise en valeur et la croissance de l'agglomération mais il ne faudrait quand même pas oublier que leur présence a pu également, en certaines occasions, gêner la vie et les activités des hommes. Ainsi certaines inondations sont restées tristement célèbres aussi bien dans les bas quartiers de Montréal que sur les bords des rivières des Mille-Îles et des Prairies, que ce soit en 1886 ou en 1974.

Il fallait qu'on en arrive, un jour ou l'autre, à rechercher un juste équilibre ou une heureuse harmonie entre les bienfaits et les inconvénients de toutes ces eaux vives,

qu'elles soient de fleuve, de lacs ou de rivières. Un tel objectif ne pouvait se réaliser qu'à travers un vaste programme d'aménagement intégré de l'ensemble des eaux de l'archipel de Montréal, dont le but ultime et global serait d'en assurer la maîtrise entière « afin d'en rendre disponible toutes les richesses et d'en atténuer les inconvénients. » C'est là la définition du projet Archipel, telle que donnée par l'équipe interministérielle chargée de son élaboration.

Le projet a été conçu par le gouvernement du Québec lui-même, qui en sera également le maître d'œuvre. En raison de la portée et des implications socio-économiques de ce projet de prestige, on en a confié la responsabilité et la surveillance au ministre délégué à l'Aménagement. Compte tenu de l'éventail des objectifs poursuivis, des multiples intérêts en jeu et de l'envergure des actions prévues, plusieurs autres ministères et organismes sont aussi concernés. Ainsi les ministères des Affaires municipales, de l'Environnement, du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi que de l'Énergie et des Ressources doivent s'impliquer, à des niveaux divers, dans la conception et la réalisation du projet de même que l'Office de planification et de développement du Québec et, bien sûr, Hydro-Québec. Des mécanismes de consultation du public sont aussi prévus.

Dans la *Synthèse du rapport d'étape* (décembre 1981), le secrétariat Archipel parle d'un « projet d'aménagement des eaux de l'archipel de Montréal qui vise à améliorer globalement la satisfaction que retire la population de ses rapports avec l'eau. » On le décrit aussi comme un projet polyvalent et intégré, nécessitant une action concertée et reposant fondamentalement sur un large programme d'aménagement des eaux en étroite relation avec le territoire.

L'analyse de ses objectifs permet d'en avoir une meilleure connaissance et d'en imaginer les effets bénéfiques tant sur le milieu humain que sur le cadre naturel. Il y en a neuf et ils figurent dans les documents officiels de sa présentation. Les voici :

- améliorer ou contribuer à améliorer les conditions d'exercice des activités récréatives ayant un rapport avec l'eau (nautisme, baignade et activités connexes, chasse et pêche, et autres) par l'augmentation de l'accessibilité à l'eau, la création d'équipements, l'amélioration de la qualité de l'eau, la distribution des débits et des niveaux et l'aspect esthétique;
- améliorer les conditions d'approvisionnement en eau potable aux fins d'utilisation domestique et industrielle, en agissant sur les débits et sur les niveaux;
- améliorer globalement l'équilibre des écosystèmes aquatiques et ripariens, tout en visant une mise en valeur de la faune aux fins de l'exploitation (chasse, pêche, observation, etc.);
- diminuer les dommages causés aux propriétés en période de crue;
- mettre en valeur le potentiel hydroélectrique, en aménageant la chute de niveau entre le lac Saint-Louis et le port de Montréal;
- améliorer les conditions de navigation commerciale;
- assurer la plus grande polyvalence possible des ouvrages et leur meilleure intégration au milieu, en particulier en créant des potentiels de transport inter-rives;
- contribuer à l'amélioration des conditions d'occupation du sol en rive; mettre en valeur certains potentiels lorsqu'une action polyvalente le permet ou que l'acceptabilité du projet en dépend;
- préserver le patrimoine historique et culturel et contribuer à sa mise en valeur.

Au fur et à mesure que le temps passe, que les conditions économiques évoluent, que le contexte social change et que les pressions ou les réactions des municipalités, groupes et individus concernés par le projet deviennent plus précises et plus

exigeantes, ces grands objectifs pourront se modifier. Tout changement entraînera cependant des réactions à chaîne dans son intégration et sa polyvalence.

D'ailleurs, suite à la tenue d'une Table de concertation (juin 1982) qui réunissait, outre les titulaires des ministères et agences concernés les élus municipaux et les représentants des principaux groupes socio-économiques et environnementaux, il n'est pas impossible qu'on procède à une révision en profondeur du bien-fondé du projet lui-même. On pourrait ainsi lui donner une nouvelle définition sans volet hydroélectrique.

En effet, l'opinion publique a toujours assimilé, du moins jusqu'à ce jour, le projet Archipel à une immense entreprise hydroélectrique, dont on ne serait pas encore en mesure d'évaluer toutes les répercussions sur l'environnement. Cette perception s'explique d'abord par l'actualité du discours ou de la politique énergétique québécoise. Plusieurs imaginent la transposition des vastes chantiers de la baie de James dans la région de Montréal. Il va sans dire que la construction d'une centrale dans les rapides de Lachine constituerait l'une des réalisations les plus visibles du projet. En plus de la présence de nombreux ouvrages annexes (barrages, digues, jetées, conduites, batardeaux, etc.), la population riveraine craint encore davantage les conséquences écologiques d'une telle entreprise et ne se cache pas pour le dire à haute voix. Plusieurs municipalités ne veulent absolument pas perdre « le bord de l'eau » qu'elles ont conquis au prix de lourds sacrifices.

En dégageant les conclusions de la Table de concertation tenue à Montréal, les 3 et 4 juin 1982, M. François Gendron, ministre d'État à l'Aménagement et au Développement régional, déclarait :

« Bien qu'il ne semble pas envisageable de financer tous les aménagements par la dimension hydroélectrique du projet, la question est de savoir combien produire d'électricité de façon à maintenir les habitats fauniques et l'aspect des rapides, et bonifier la faisabilité économique du projet. Il n'est pas question de faire le projet au prix de la disparition des rapides de Lachine, et s'il s'avère impossible de conserver les rapides, je demanderai alors au Secrétariat d'étudier une hypothèse de projet sans production d'électricité. »

Les interventions dans le milieu et la modification du cadre de vie

Mais quel que soit le contenu du projet Archipel — avec ou sans production hydroélectrique — sa réalisation exigera des interventions et des aménagements nombreux, polyvalents et intégrés, nécessitant la mise en œuvre de plusieurs programmes, qui auront tous des effets sensibles, mais plus ou moins visibles, sur le paysage régional et le milieu de vie de près de trois millions de Montréalais.

Il existe sept programmes de gestion pour atteindre le plus parfaitement possible les objectifs fixés. En réalité, on peut les considérer comme des éléments constitutifs du projet, puisqu'ils comportent des interventions conduisant à la réalisation globale de l'entreprise.

Les paramètres retenus sont les suivants : le contrôle des apports d'amont, la gestion intégrée des niveaux et des débits, l'érection d'ouvrages de contrôle aux exutoires du lac des Deux Montagnes et du lac Saint-Louis, l'aménagement des rapides de Lachine, la qualité de l'eau et enfin la récupération des terres inondables jumelée à l'aménagement des rives. Archipel ne se réalisera que par la gestion et l'intégration harmonieuse de toutes ces variables au sein d'un même plan d'aménagement, qui visera à assurer au plus grand nombre possible de citoyens le plus grand

nombre possible d'usages des eaux de l'archipel. On imagine alors la difficulté de l'entreprise, d'autant plus qu'elle doit se réaliser sans aggraver ni détériorer le milieu naturel.

Même s'ils sont délimités par des seuils (figure 1), les divers plans d'eau sont tous intercommunicants, d'où la nécessité de mieux contrôler, aussi bien dans le temps que dans l'espace, les niveaux et les débits afin d'en réduire au minimum les mauvais effets conjugués et d'en révéler les potentiels même insoupçonnés. Sorciers ou magiciens, les promoteurs « joueront » pour le mieux avec les niveaux et les débits, qui constituent la clef de voûte de tout le projet.

Les concepteurs croient qu'un juste contrôle de ces derniers ainsi que leur gestion intégrée et coordonnée pourraient permettre, au maximum, l'exploitation du potentiel hydroélectrique que recèle le Saint-Laurent entre le lac Saint-Louis et le port de Montréal. À la limite, c'est 1 400 mégawatts que fournirait cette dénivellation d'une quinzaine de mètres dans le lit du fleuve.

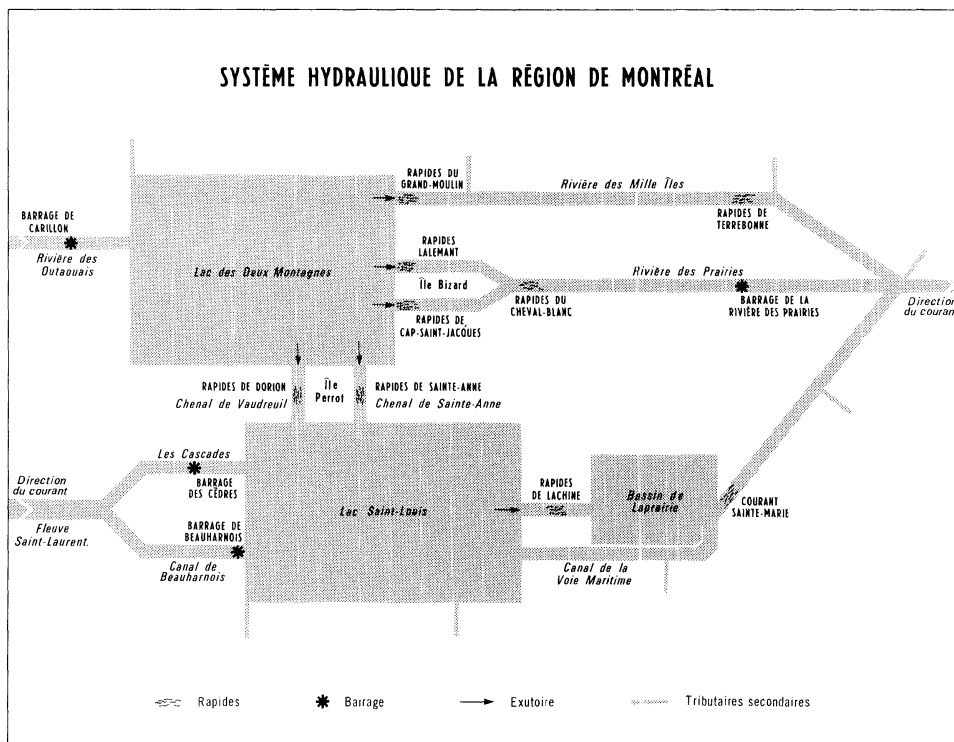
Cette nouvelle maîtrise de l'eau nécessitera des actions et des aménagements qui tiendront compte des écosystèmes et respecteront la richesse de la faune et de la flore. Une saine gestion et un bon contrôle des eaux permettront, au moyen d'aménagements adéquats dont la liste serait fort longue à dresser, d'améliorer les conditions de navigation de plaisance, de rendre de nouveau possible la baignade et l'usage des plages tout en assurant un meilleur approvisionnement en eau potable à de nombreuses municipalités. En intervenant ou en modifiant les débits et les niveaux, il serait possible de faciliter davantage la navigation commerciale, par un meilleur contrôle des glaces par exemple, et de diminuer les écarts entre les crues de printemps et les étiages d'été.

C'est surtout le cas de la rivière des Mille-Îles qui, suite à la construction d'un barrage multi-fonctionnel à l'embouchure du lac des Deux Montagnes, retrouverait un niveau et un débit moyens bénéfiques pour tous les riverains, y compris les diverses municipalités échelonnées sur les deux rives, entre Deux-Montagnes et Laval-Ouest à l'amont et Saint-François-de-Sales et Lachenaie à l'aval. Cette stabilité, ou cette permanence dans les niveaux, éliminerait assez sûrement les inondations printanières, qui affectent parfois des milliers de citoyens, et assurerait durant les mois d'été un approvisionnement adéquat en eau potable.

Par contre, il ne faut pas perdre de vue que les lacs et les rivières de l'archipel sont alimentés par les deux plus puissants cours d'eau à couler en territoire québécois. Le Saint-Laurent, émissaire des Grands Lacs, et la rivière des Outaouais, au cœur d'un bassin hydrographique immense, amènent et distribuent dans le système montréalais un volume d'eau dont les effets pourront, dans une certaine mesure, être atténués et régularisés par des ouvrages appropriés aux exutoires des lacs Saint-Louis et des Deux Montagnes (figure 2). Mais ce contrôle serait encore plus efficace si l'on pouvait agir sur les débits mêmes en provenance de l'amont. Compte tenu de la localisation et du parcours de ces deux grands cours d'eau, de leur étendue sur deux provinces et deux pays ainsi que des nombreux usages que l'on fait de leurs eaux à l'heure actuelle, on ne peut inclure, dans les objectifs ou les moyens d'intervention du projet Archipel, un autre mode de gestion du Saint-Laurent et de la rivière des Outaouais autre que l'actuel. Archipel demeure un projet québécois. Il devra se réaliser sans la participation de l'Ontario ou des États-Unis, dont une partie des eaux viennent pourtant gonfler celles de l'archipel montréalais.

Toute modification au niveau des eaux pourra non seulement entraîner, directement ou indirectement, des changements dans le cadre et la qualité de vie du milieu,

Figure 2



mais pourra également avoir quelques incidences sur le paysage, en particulier sur les rives, les îles et les rapids. C'est avant tout l'érection de deux ouvrages de contrôle aux exutoires du lac des Deux Montagnes et du lac Saint-Louis, qui sera responsable de ces transformations. À l'embouchure du premier, la construction éventuelle du barrage des Mille-Îles modifiera l'aspect des rapids du Grand Moulin, diminuera les risques d'inondations printanières, éliminera presque totalement les étiages d'été, permettra de récupérer quelques kilomètres de nouvelles berges et changera la superficie des îles dans la rivière des Mille-Îles. En un mot, c'est le faciès humain et physique des rives qui pourrait être profondément modifié de même que leur utilisation.

Par ailleurs, il existe une étroite relation entre les rapids de Lachine et les crues dans la région de Montréal. On reconnaît en effet qu'ils constituent le principal obstacle à l'écoulement des hautes eaux du printemps. C'est donc là que se situent le cœur du problème et la clef de tout le mécanisme du projet Archipel. Au cours des années, de nombreux comités créés à la suite de graves inondations dans la région métropolitaine ont maintes fois proposé d'augmenter la capacité d'écoulement et d'évacuation du Saint-Laurent dans ce secteur. Archipel reprend ainsi une vieille suggestion mais, cette fois, pour l'intégrer dans un schéma plus vaste. Au lieu de constituer un point d'intervention unique et isolé, les rapids de Lachine sont inclus dans un vaste programme d'aménagement, dont ils demeurent cependant l'élément fondamental et le plus délicat, voire même le plus discuté.

Comment pourra-t-on en effet concilier la mise en valeur du potentiel hydroélectrique des rapides de Lachine avec la sauvegarde de cette précieuse pièce de notre patrimoine national? Déjà, en 1535, Jacques Cartier les décrivait comme « le saut le plus impétueux qu'il soit possible de voir ». Par leur présence qui en faisait un obstacle à la navigation, les rapides ont suscité la naissance de Ville-Marie, à quelques centaines de mètres en aval du saut, sur une rive accueillante du grand fleuve.

Leur aménagement hydroélectrique nécessiterait maintes constructions perturbatrices du milieu: une centrale en amont, une passe à glace, un canal d'amenée et un ouvrage de régulation du lac Saint-Louis, un déchargeur en cas d'urgence, un canal de fuite jumelé à une digue de protection. C'est à travers tous les éléments de ce système que l'on pourrait également évacuer les hautes eaux printanières génératrices d'inondations en amont. À l'heure actuelle, Hydro-Québec a imaginé quatre variantes d'aménagement et d'équipement, dont deux en rive nord et deux en rive sud. Aucune ne semble encore avoir été retenue véritablement.

Que l'une ou l'autre soit adoptée, deux problèmes sérieux demeureront. En premier lieu, il sera nécessaire, même impératif, de garder aux rapides leur aspect visuel original et de maintenir leurs fonctions biologiques et récréatives, d'où un nécessaire partage du débit entre la centrale et les rapides eux-mêmes. Sur quels critères négociera-t-on les proportions accordées à « l'écologique » et à « l'électrique »? Les études et les expériences sont en cours. En-dessous d'un certain pourcentage, la production d'électricité ne serait plus rentable. Par ailleurs, où pourra-t-on ancrer la centrale et tous les autres ouvrages requis puisqu'aucune des municipalités riveraines n'est disposée à les recevoir!

Il va de soi que si l'on veut redonner à la population montréalaise la jouissance qu'elle pouvait autrefois retirer des divers plans d'eau, il faudra rendre à l'eau la qualité qu'elle a déjà eue. Il est inutile d'insister sur le degré et la vitesse de pollution des eaux de l'archipel. C'est par milliers de tonnes par jour que les différents systèmes d'égout de plusieurs municipalités déversent leur contenu dans le fleuve et dans les rivières des Mille-Îles et des Prairies. En attendant le parachèvement du Programme d'assainissement des eaux du ministère de l'Environnement, le projet Archipel pourrait, dans une certaine mesure, contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux. Impuissant à agir sur les sources mêmes de pollution, qui sont situées en amont de son territoire, il pourrait au moins en réduire les mauvais effets en augmentant la capacité de dilution des eaux. Il y arrivera, en partie, en agissant sur les débits et les niveaux et aussi par un meilleur contrôle des phénomènes hydrauliques comme les courants, par exemple.

C'est avec regret cependant que l'on voit la ville de Montréal se préparer à aller déverser une partie importante du produit de ses égouts dans le Saint-Laurent, face à Varennes, alors que le projet Archipel s'est fixé comme objectif d'améliorer la qualité des eaux. Dans ses politiques et programmes d'aménagement du territoire, le Québec n'en est plus à une contradiction près...

Aussi importante que la lutte contre les inondations et la quête d'une eau de qualité, l'accessibilité aux rives et aux divers plans d'eau constitue à la fois l'un des grands objectifs du projet et l'une de ses conséquences essentielles. Bien que le Saint-Laurent et les autres cours d'eau aient tenu un rôle de premier plan dans l'urbanisation régionale, les résidents de l'archipel sont aujourd'hui privés pour la plupart de l'accès à l'eau en raison d'un fort taux de privatisation de la propriété riveraine. Archipel pourrait corriger cette situation.

L'élimination des inondations entraînerait, bien sûr, la récupération d'une partie des rives, ajoutant ainsi de nouvelles bandes de terre au patrimoine foncier, dont

l'utilisation et les droits de propriété resteraient toutefois à déterminer. Seraient-elles propriété privée ou publique? S'ajouteraient-elles au domaine des propriétaires déjà installés sur les rives ou seraient-elles réclamées par les municipalités à des fins d'urbanisation ou de création de parcs et de zones de détente? À moins que l'État ne les fasse siennes pour la jouissance de la collectivité et le plus grand bien de la faune et de la flore.

Cette seule évocation d'un conflit possible à propos de l'usage ou de la vocation de ces terres permet de croire que des arbitrages et des compromis seront nécessaires. Mais on ne sait pas encore par quel délicat cheminement on y parviendra.

Les réactions de la population

Fruit d'une initiative gouvernementale, le projet Archipel ne pourra se réaliser sans qu'un large consensus ne s'établisse entre les divers groupes concernés. Des mécanismes de consultation, de concertation et de participation ont donc été prévus. Au nombre des groupes vivement concernés par les incidences du projet, viennent d'abord les 65 municipalités situées sur le territoire de l'archipel. Regroupées géographiquement en huit bassins de façon à correspondre le mieux possible aux particularités du réseau hydrographique de la région de Montréal, elles ont adopté des attitudes bien précises, qui vont des espoirs les plus vifs à la crainte la plus aiguë, parfois même à l'hostilité la plus farouche.

Les municipalités situées le long de la rivière des Mille-Îles souhaitent que le projet Archipel puisse mettre fin aux désastreuses crues printanières et corriger les débits d'étiage, qui nuisent considérablement, l'été venu, à leur alimentation en eau potable. Pour leur part, les villes et villages échelonnés sur la rive nord du lac des Deux Montagnes demandent avant tout qu'on s'attache à la bonne gestion des eaux de la rivière des Outaouais afin que cessent, là aussi, les inondations.

Sur le pourtour de la rivière des Prairies, les conseillers municipaux songent avant tout à la qualité de la vie. On arriverait à l'assurer en éliminant les inondations et les étiages mais également en améliorant la qualité de l'eau, en protégeant les berges et en y favorisant l'accessibilité. Au sud du lac des Deux Montagnes, on déplore les inondations annuelles, les étiages incommodants et l'érosion des berges.

Conscientes du caractère vraiment exceptionnel du site qu'elles occupent, les municipalités du lac Saint-Louis souhaitent elles aussi qu'on s'attache, en premier lieu, à la régularisation des eaux de façon à éliminer inondations et étiages. De Châteauguay à Sainte-Anne-de-Bellevue, la population s'inquiète de la qualité de l'eau et de la protection de la faune et de la flore. On redoute aussi que les nombreux ouvrages prévus par Archipel ne défigurent le paysage. Dans le cas du bassin des rapides de Lachine, la situation est simple: hormis le frasil, qui obstrue parfois les prises d'eau de quelques municipalités, il n'y a pas de problèmes. Ce n'est qu'avec la mise en marche du projet Archipel que les problèmes surgiront. Du moins, c'est ce qu'on soutient. Vouées sérieusement à la protection des rapides, les municipalités riveraines ne s'opposeront pas à la régularisation des eaux, à la condition qu'aucun ouvrage ne vienne s'accrocher à leurs rives ou même n'y soit visible.

Cantonnées derrière la digue de la Voie maritime du Saint-Laurent depuis un quart de siècle, les villes du bassin de Laprairie souhaitent uniquement le désenclavement de l'espace compris entre la digue elle-même et la rive sud de façon à régler

le problème des eaux stagnantes et à permettre une sortie sur le fleuve. Enfin, les municipalités du bassin du Saint-Laurent, de Longueuil à Varennes, aimeraient bien que le projet Archipel étende sa juridiction et ses préoccupations jusqu'au delta du lac Saint-Pierre afin de pouvoir étudier le problème de la formation des embâcles, dont les effets négatifs se répercutent jusqu'à elles au printemps.

Dans la démarche qu'ils ont adoptée pour mener le projet à terme, les promoteurs d'Archipel ont accordé une certaine place à la consultation. Il était impensable que l'on ne prête pas une oreille attentive aux municipalités de la région de Montréal puisque c'est sur leur territoire que seront certainement implantés les équipements prévus au projet, sans compter que l'État n'a pas encore décidé s'il allait solliciter leur appui financier pour sa réalisation.

Outre les municipalités directement touchées, de nombreux groupes spécialisés et aux intérêts bien identifiés ont eu l'occasion d'exposer leur point de vue face aux objectifs du projet et à ses incidences environnementales surtout. C'est par leur entremise comme par celle des municipalités que la population du grand Montréal a pu, du moins jusqu'à aujourd'hui, s'impliquer dans le projet Archipel.

Les groupes préoccupés par l'aménagement du territoire ont surtout insisté sur la récupération et l'aménagement des rives ainsi que sur la qualité de l'eau. À leur avis, le projet aurait dû traduire une perspective urbaine globale beaucoup plus qu'une simple problématique hydrique, comme cela semble être le cas. Soucieux de la défense de l'environnement et de la protection de la nature, plusieurs groupes ont reconnu la nécessité de réduire les inondations et les étiages et d'améliorer la qualité générale de l'eau. Ils souhaitent qu'Archipel y parvienne tout en menant de front un vaste programme d'aménagement d'espaces récréatifs intégré dans une politique plus vaste de préservation du milieu.

De la Fédération québécoise de la faune à l'Association des biologistes du Québec, de nombreux groupes et mouvements portent leur attention sur la régularisation des eaux, leur qualité, la gestion des terres récupérées et, surtout, sur la protection de la faune. À cet effet, on s'interroge sur la bonne conduite et la qualité des études d'impact actuellement en cours ou à venir. Plusieurs craignent que les grands hérons et les salmonidés ne fassent pas le poids devant la production hydroélectrique. Le patrimoine faunique de l'archipel représente pour eux une richesse qu'il faut conserver, protéger et mettre en valeur. On doute que le projet puisse véritablement le faire.

Quant aux groupes intéressés aux loisirs, ils endossent les inquiétudes avouées des autres groupes actifs dans le domaine du plein-air et de la nature. De plus, ils insistent sur l'aménagement de nouveaux sites récréatifs.

Les préoccupations majeures

Dans la région de Montréal, le projet Archipel ne suscite pas encore beaucoup d'intérêt. Pour diverses raisons, la population ne l'a pas encore adopté. Ayant été privée de «son fleuve» depuis longtemps, comment pourrait-elle croire qu'on veuille maintenant le lui redonner. En dépit de quelques timides efforts, les promoteurs du projet n'ont pas réussi à convaincre les Montréalais qu'Archipel n'a pas pour objectif premier de produire des mégawatts.

À la lumière cependant d'une consultation menée au cours des premiers mois de 1982 auprès des municipalités de la région et d'une quarantaine de groupes d'intérêt,

il devient possible de dégager les principales préoccupations véhiculées par ces divers intervenants. Si on se fie aux opinions exprimées et aux suggestions émises, le projet Archipel devrait s'articuler autour de cinq grands objectifs qui, par ordre d'importance, sont les suivants :

- l'assainissement des eaux
- l'aménagement des rives et l'utilisation des terres inondables récupérées
- la régularisation des eaux et les ouvrages de contrôle
- la protection de l'environnement
- la production d'hydroélectricité.

Les réactions de la population vis-à-vis le projet Archipel sont fort diverses. On retiendra cependant que les Montréalais n'attachent guère d'importance à la production hydroélectrique et souhaitent davantage conserver intacts les rapides de Lachine. Par ailleurs, tous s'entendent pour exiger que le Programme d'assainissement des eaux soit rattaché au projet et en devienne même l'objectif premier. À l'heure actuelle, ce programme est sous la responsabilité du ministre de l'Environnement.

Selon tous les intervenants, il n'y a pas lieu de prendre une décision rapide. Il faut attendre le résultat des analyses socio-économiques et des études sur les incidences environnementales, d'autant plus qu'une question cruciale demeure toujours sans réponse : qui va payer ?

PROJET ARCHIPEL

Liste sommaire de documents fondamentaux

1. *Projet Archipel de Montréal, étude de pré faisabilité*. Comité interministériel sur le projet d'aménagement des eaux de l'archipel de Montréal. 78 pages, annexe 53 pages, 26 juin 1979.
2. *Projet Archipel, synthèse de l'étude de pré faisabilité*. 19 pages, septembre 1979.
3. *Présentation de l'Archipel de Montréal : histoire et géographie*. Secrétariat Archipel, brochure 28 pages, juin 1980.
4. *Problématique des eaux de l'Archipel de Montréal*. Secrétariat Archipel, brochure 28 pages, juin 1980.
5. *Sommaire des études hydroélectriques*. Hydro-Québec, mai 1981, 26 pages.
6. *Étude de faisabilité : rapport d'étape*. Volume I : La démarche d'Archipel, 31 pages; Volume II : La participation des municipalités, des groupes d'intérêt et de la population, 31 pages; Volume III : Les objectifs de gestion, 201 pages; Volume IV : Les études techniques, 116 pages; Volume V : Cartes et schémas, 24 planches. *Synthèse du rapport d'étape*, 73 pages (Secrétariat Archipel, décembre 1981).
7. *Document de préparation de la Table de concertation*. Secrétariat Archipel, avril 1982, 55 pages.
8. *Rapport du comité de consultation*. Rapport Tellier/Boileau/Rousselle au ministre Gendron, mai 1982, 116 pages.
9. *Document officiel de la Table de concertation, 3 et 4 juin 1982*. Secrétariat Archipel (quelques centaines de pages).
10. *Étude de faisabilité : les minutes de la Table de concertation*. Secrétariat Archipel, juillet 1982, 250 pages.

CARTOGRAPHIE

Conception et réalisation : Isabelle DIAZ
Photographie : Serge DUCHESNEAU